



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur COPPENS BERTRAND demeurant Rue de Champles 84 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue de Champles, 84 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section A n°393R3.

La demande concerne la construction d'un immeuble abritant un atelier et 2 bureaux avec salle de réunion ; il présentera les caractéristiques suivantes :

- gabarit rez+1 étage engagé en toiture d'une hauteur d'approximativement 4,23m sous corniche, par rapport au niveau rez-de-chaussée du projet ;
- briques peintes en blanc (RAL 9016), crépis blanc cassé (RAL 9016), soubassement en crépi gris foncé (RAL 7016), châssis en aluminium gris anthracite (RAL 7016), seuils en pierre bleue, gouttières et DEP en zinc de ton gris foncé, garde-corps en alu de ton gris foncé (RAL 7016), rives en Rockpanel gris foncé (RAL 7016) ; toiture à double versant ;
- implanté contre la limite mitoyenne, dans la continuité du bâtiment voisin n°8, et minimum 1,27m en recul de la rue ; emprise au sol d'environ 90m² ;
- garage fermé pour une voiture et emplacement de parking extérieur.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;
- Art. R.IV.40-1. § 1er. 6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine.

Le projet déroge aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et est projeté sur une parcelle reprise à la carte archéologique de Wallonie.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Noémie Gillemann), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 14 mai de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 10 mai 2024 et clôturée le 24 mai 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/049.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 24 mai 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 26 avril 2024